

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2020

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 13 janvier 2020 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, assistante-greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2020-01-01**

#### **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 627 000 \$**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 627 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2020, réparti comme suit :

<b>Numéros règlements d'emprunts</b>	<b>Pour un montant de</b>
056-2004	38 600 \$
119-2008	224 700 \$
123-2009	140 600 \$
124-2009	113 300 \$
198-2014	332 300 \$
254-2019	1 777 500 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 123-2009, 198-2014 et 254-2019, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de D'Autray  
701, avenue Gilles-Villeneuve  
Berthierville, QC J0K 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Lavaltrie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 123-2009, 198-2014, et 254-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-02**

**Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 056-2004, 119-2008, 123-2009, 124-2009, 198-2014 et 254-2019, la Ville

de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 janvier 2020, au montant de 2 627 000 \$ ;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

183 000 \$	1,95000 %	2021
188 000 \$	2,00000 %	2022
193 000 \$	2,05000 %	2023
198 000 \$	2,10000 %	2024
1 865 000 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,57234 Coût réel : 2,48759 %

2 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

183 000 \$	2,00000 %	2021
188 000 \$	2,10000 %	2022
193 000 \$	2,15000 %	2023
198 000 \$	2,20000 %	2024
1 865 000 \$	2,25000 %	2025

Prix : 98,96561 Coût réel : 2,48897 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

183 000 \$	2,00000 %	2021
188 000 \$	2,05000 %	2022
193 000 \$	2,10000 %	2023
198 000 \$	2,15000 %	2024
1 865 000 \$	2,20000 %	2025

Prix : 98,73900 Coût réel : 2,49622 %

4 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

183 000 \$	2,00000 %	2021
188 000 \$	2,05000 %	2022
193 000 \$	2,10000 %	2023
198 000 \$	2,15000 %	2024
1 865 000 \$	2,20000 %	2025

Prix : 98,67000 Coût réel : 2,51352 %

5 BMO NESBITT BURNS INC.

183 000 \$	2,00000 %	2021
188 000 \$	2,05000 %	2022
193 000 \$	2,10000 %	2023
198 000 \$	2,15000 %	2024
1 865 000 \$	2,20000 %	2025

Prix : 98,64600 Coût réel : 2,51954 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 627 000 \$ de la Ville de Lavaltrie soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. ;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ;

Que le maire et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-03**

**Adoption du règlement numéro 264-2019**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 264-2019 intitulé : *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-04**

**Mandats - notaire et arpenteur-géomètre - servitude - lot 6 160 884 - piste cyclable chemin de Lavaltrie et rang Saint-Jean Sud-Ouest**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que mandat soit donné à *Chaurette Robitaille Guilbault, arpenteurs-géomètres* de réaliser la description technique de l'assiette de la servitude nécessaire à l'implantation, sur le lot 6 160 884 ;

Que ce mandat comprendra également le piquetage, après la réalisation des travaux de la superficie affectée par ladite servitude ;

Que mandat soit également donné à *Laporte et Associés notaires inc.* pour la préparation de l'acte de servitude ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-05**

**Demande de subvention - Programme d'infrastructures  
Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2017 06 32, autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA), sous-volet 2.5 pour le projet de réaménagement du boisé ;

ATTENDU que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA), a été modifié par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de réaménagement du boisé ;

Que la Ville déclare avoir pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

Que le conseil municipal mandate le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville les documents de demande de subvention ainsi que tous ceux relatifs à ce projet ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017 06 32 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-06**

**Autorisation de signature - Programme de cadets de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture de service de cadets, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec 2020 ;

Qu'un déboursé de 10 000 \$ soit autorisé pour la conclusion de cette entente de partenariat et soit assumé par le poste budgétaire 02 210 00 451 Cadets SQ.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-07**

**Autorisation de paiements de divers projets**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés, soit :

**Règlement 211-2015 - Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère**

Construction J.G. Lessard & fils inc.	Coupon 1253	7 161,43 \$
---------------------------------------	-------------	-------------

**Règlement 254-2019 - Travaux de réfection du pavage et du drainage sur différentes rues et parties de rues**

Pavage JD inc.	Coupon 1252	532 792,65 \$
----------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2020-01-08**

**Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 3 décembre 2019 au 13 janvier 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 754 570,90 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 9 janvier 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

**Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.**

**2020-01-09**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, assistante-  
greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire